
Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Coeur d'Hérault
1000, route de Montpellier
34700 Lodève
Téléphone. :04.67.67 41 00

Affaire suivie par Jean Paul LEPICARD
Références LEPICARD20220620 RD 156e5 Lacoste - Eiffage

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 156e5 – Lacoste, Clermont l'Hérault

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Eiffage en date du 20/06/2022, qui va effectuer des travaux de préparation et réfection de chaussée pour le compte de Conseil Départemental de l'Hérault ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 156e5 du PR 2+530 au PR 4+000 sur les communes de Lacoste, Clermont l'Hérault, du 27/06/2022 au 29/06/2022 de 00h00 à 24h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- route barrée

L'itinéraire de déviation sera assuré par les RD 140 Lacoste - RD 908 - RD 156e4.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Eiffage, représentée par Monsieur Cavagna olivier- 28 Avenue de Pézénas 34630 St Thibéry. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J Cavagna Olivier, 06 85 71 75 57) sous le contrôle de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Cœur d'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Cœur d'Hérault

pl



Hervé Andrieu

Diffusion
Monsieur le Maire de Lacoste
M. le(s) maire(s) de Clermont l'Hérault
EDSR 34,
Hérault Transports,
CODIS 34,
Entreprise